



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Attribution de la tranche optionnelle du marché "Travaux d'aménagement du Fort de Champigny - Phase II - pour les lots 1a et 1b

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 1414-4,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2194-1, R.2113-6,

VU la délibération n° 2020/007 du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs accordée au Maire par le Conseil Municipal, modifiée par les délibérations n° 2021/056 du 4 mai 2021 et n° 2021/099 du 28 septembre 2021 et notamment le point 4° autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants [...],

VU le dossier de consultation des entreprises publié le 14 octobre 2021 relatif au marché " Travaux d'aménagement du fort de Champigny - phase 2 ",

CONSIDERANT que ce marché comporte plusieurs lots dont les lots 1a et 1b,

CONSIDERANT que les lots 1a et 1b comportent chacune une tranche ferme et une tranche optionnelle,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'affermir la tranche optionnelle :

-du lot 1a « Maçonnerie- pierre de taille » caponnière du saillant/le magasin à poudre (façade), pour un montant estimatif de 126 105, 54 € HT.

-du lot 1b « Maçonnerie – pierre de taille » caponnière du saillant/le magasin à poudre (parements extérieurs), pour un montant estimatif de 729 196, 41 € HT.

ARTICLE 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 25 avril 2023

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le 24 avril 2023.

Le Maire,

Jean-Pierre BARNAUD



Jean-Pierre BARNAUD



Maire

**ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E.)**

MARCHE N° M210033

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU FORT DE
CHAMPIGNY-
PHASE II**

Lot 1b- Maçonnerie- Pierre de taille

ORDRE DE PRIORITE :

PROCÉDURE ADAPTÉE

Date limite de remise des offres : 17 novembre 2021

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne Publique :

Ville de Chennevières-sur-Marne
14 avenue du Maréchal Leclerc
94430 Chennevières-sur-Marne

Maître d'œuvre :

Groupement Paule Green Paysagiste- A&M Patrimoine-Equilibre Structures-Cabinet Dubois, représenté par la société Paule Green Paysagiste, en sa qualité de mandataire.

Objet du marché :

La présent marché a pour objet de faire appel à un prestataire extérieur pour procéder à des travaux d'aménagement sur le Fort de Champigny.

Une première phase de travaux a été réalisée en 2019/2020, notamment autour du fossé coté extérieur. Dans le cadre de la seconde phase de l'opération, un marché spécifique relatif aux travaux de terrassements aux abords de l'entrée, de VRD (notamment de travaux d'EU, d'AEP) et d'interventions diverses a été notifié le 26 août 2021.

Le présent marché constitue le second marché de la phase 2.

Intitulé du lot :

Lot IB- Maçonnerie-Pierre de taille

Etendue de la consultation :

Procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Type de marché :

- Fournitures Courantes et Services (FCS)
- Prestations intellectuelles (PI)
- Travaux (T)
- Techniques de l'Information et de la Communication (TIC)

Nomenclature communautaire :

45212314-0	Travaux de construction de monuments historiques ou de mémoriaux
45100000-8	Travaux de préparation de chantier
45262510-9	Maçonnerie de pierres
45262512-3	Maçonnerie de pierres de taille

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles L.2191-8 et R.2191-45 et suivants du code de la commande publique :

Monsieur le Maire de Chennevières-sur-Marne

Ordonnateur :

Monsieur le Maire de Chennevières-sur-Marne

Comptable public assignataire des paiements

Le Trésorier de Chennevières-sur-Marne
9-11 rue de Valenton
94470 Boissy-Saint-Léger

Article premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M. Weber Nicolas, Directeur Général

12 rue Barthélémy Danjou – Le Quintet – Bâtiment A – 92100 Boulogne-Billancourt

Courriel contact@pierrenoel.fr
Numéro de téléphone 01.40.09.68.68

- agissant pour mon propre compte¹ ;
 agissant pour le compte de la société² : PIERRENOEL SAS

.....
.....

Numéro de SIRET 394 804 769 00054
Code APE 4399C
Numéro de TVA intracommunautaire FR87394804769

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
 agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
 agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du/...../.....

- Après avoir pris connaissance des pièces particulières (C.C.A.P et C.C.T.P), des documents qui y sont mentionnés
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles R.2142-4 et suivants du code de la commande,

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des charges, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

2.1 Montant du marché

Les prestations concernées par cet Acte d'Engagement seront rémunérées par application des éléments financiers précisés dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, soit :

Tranche ferme

Montant hors taxe	155 702, 61 Euros
TVA (taux de 20 %)	31 140, 52 Euros
Montant TTC	186 843, 13 Euros
Soit en lettres	Cent quatre-vingt-six mille huit cent quarante-trois euros et treize centimes d'euros toutes taxes comprises

Tranche optionnelle Caponnière du saillant /Le Magasin à poudre (parements intérieurs)

Montant hors taxe	729 196, 41 Euros
TVA (taux de 20 %)	145 839, 28 Euros
Montant TTC	875 035, 69 Euros
Soit en lettres	Huit cent soixante-quinze mille trente-cinq euros et soixante-neuf centimes d'euros toutes taxes comprises

2.2 Montant sous-traité

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°..... annexé(s) à l'acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant hors taxeEuros
TVA (taux de %)Euros
Montant TTCEuros
Soit en lettresEuros

Article 3 : Durée du marché

Le présent marché est conclu à compter la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux jusqu'à expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

Article 4 : Délais d'exécution

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁵ à exécuter les travaux dans les délais précisés ci-après :

18 jours/semaines/mois (*ayer la mention inutile*)

Ces délais ne comprennent pas la période préparatoire de chantier fixée à 1 mois

A titre indicatif,

Période prévisionnelle de préparation de chantier : décembre 2021

Période prévisionnelle démarrage des travaux : janvier 2022.

Le planning proposé par le candidat dans son offre deviendra contractuel à la notification du marché. Ce planning servant, notamment, à l'application des éventuelles pénalités prévues au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

⁵ Rayer la mention inutile

Article 5 : Paiement

prestataire unique

compte ouvert à l'organisme bancaire : CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE	
à :	13 BIS rue de l'Abreuvoir – 92400 COURBEVOIE
au nom de :	PIERRENOEL SAS
sous le numéro : 08173720558	
clé RIB : 81	
code banque : 17515	code guichet : 90000

Groupement

En cas de groupement, le mandataire indiquera les conditions de paiement des prestations et leur répartition aux différents membres du groupement.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :

Cotraitant 4	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :

Article 6 : Avance

Prestataire unique

Le prestataire désigné ci-devant :

Renonce au versement de l'avance prévue au CCAP conformément à l'article L.2191-2 du code de la commande publique.

Ne renonce pas au versement de l'avance prévue au CCAP conformément à l'article L.2191-2 du code de la commande publique.

Groupement

Les prestataires désignés ci-devant :

Renoncent au versement de l'avance prévue au CCAP conformément à l'article L.2191-2 du code de la commande publique.

Ne renoncent pas au versement de l'avance prévue au CCAP conformément l'article L.2191-2 du code de la commande publique.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
 A Boulogne-Billancourt
 Le 15 Décembre 2021

Signature du candidat
 Porter la mention manuscrite
 Lu et approuvé

Lu et approuvé



ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
marché*

Signature du pouvoir adjudicateur

A Chennevières-sur-Marne

Le10 JAN. 2022.....



Le Maire

Jean-Pierre BARNAUD

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A....., le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCE

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché global dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

La partie des prestations est égale à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

et devant être exécutée paren qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire *(si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l'acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu'il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement*

A , le

Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée *(indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre)* à :

.....
Montant initial : - Ramené à :
- Porté à :

A le⁶
Signature

⁶ Date et signature originales

REPARTITION DES PAIEMENTS PAR COTRAITANTS

Groupement

 conjoint solidaire

	Nature des prestations réalisées	Part du marché
1 ^{er} COTRAITANT - MANDATAIRE		HT : TVA : TTC :
2 ^{ème} COTRAITANT		HT : TVA : TTC :
3 ^{ème} COTRAITANT		HT : TVA : TTC :
4 ^{ème} COTRAITANT		HT : TVA : TTC :